

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 133 (2012)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars 2012 à Tramelan (JB)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 136^e assemblée des délégués de la SAR

Le président François Juillard ouvre la 136^e assemblée des délégués à 9 h 15 au Centre Interrégional Professionnel et souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Il salue la présence de M^{me} M. Bregnard, maire de Tramelan, qui souhaite la bienvenue dans sa commune, M. W. Gasser délégué aux affaires apicoles (BE) et M. R. Zumsteg, délégué du VDRB. Monsieur Ph. Perrenoud, conseiller d'Etat, rejoindra l'assemblée plus tard. Il excuse M. U. Zaugg, malade, ainsi que divers membres d'honneur et personnalités invitées.



Il remercie la Société d'apiculture du Jura bernois et son président Patrick Zenger pour l'organisation de cette journée. Il demande un moment de recueillement pour les personnes disparues au cours de l'exercice écoulé ; il pense plus particulièrement à Jean-Louis Röthlisberger, ancien membre du comité central et à Jacques Deschenaux, décédé accidentellement quelques jours après la révision des comptes de la SAR.

Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2012. Il n'y a pas de remarques et l'ordre du jour est donc accepté.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 57 délégués, 11 membres honoraires et 6 membres du comité, soit 74 personnes avec droit de vote.

3. Désignation des scrutateurs

M. S. Günter et M^{me} Ch. Golay sont désignés scrutateurs.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2011

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 2011 est accepté sans remarques, à l'unanimité et avec remerciements à l'auteur.

5. Rapport du Président

Dans son rapport, le président fait un tour très complet des questions qui ont occupé le comité. Ce rapport est publié dans cette revue ci-après. Le secrétaire en recommande très vivement la lecture à chaque membre.

6. Adoption des rapports publiés dans la Revue SAR (mars 2012)

Les rapports suivants :

Compte de publicité

Bibliothèque SAR

Contrôle du miel

Assurances

Vulgarisation, sélection et élevage

sont acceptés sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances :

7.1 comptes 2011 :

Les comptes 2011 préparés par le caissier Raphaël Monney ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2012. Les délégués ne demandent pas la parole.

7.2 rapport des vérificateurs :

Le rapport des vérificateurs lu par Y. Jaquet proposant à l'assemblée d'accepter les comptes 2011 a été publié dans la même revue que les comptes. Le compte de pertes et profits présente un bénéfice exceptionnel de Fr. 23 495.28 (lire rapport du président).

Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité.

7.3 budget 2012 :

Le budget 2012 a été publié dans la revue ; il ne suscite pas de discussion.

7.4 désignation des sections vérificatrices :

Pour l'exercice 2012, les sections Gros-de-Vaud, Gruyère et Haute-Broye sont désignées pour la vérification des comptes. Les représentants de ces sections confirment leur acceptation.

8. Concours de ruchers

8.1 concours 2011

Erwin Noirat présente le concours de ruchers 2011 qui s'est déroulé dans la 8e circonscription (L'abeille fri-bourgeoise, Le Lac, Basse-Broye, La Broyarde) et qui a réuni 4 participants. Ils sont tous chaleureusement félicités.



8.2 remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Xavier Mouillet qui a obtenu 142 points sur 150 dans la seconde catégorie.

8.3 concours 2012

En 2012, la Société d'apiculture du Jura bernois a l'honneur de participer au concours. E. Noirat lance un appel aux apiculteurs/trices de cette circonscription.

8.4 nouveaux règlements

Suite aux remarques et propositions faites lors de la dernière assemblée, le comité a présenté des modifications. Elles portent essentiellement sur la création d'une catégorie débutants et sur la suppression des points relatifs à la comptabilité et au rendement.

Le président ouvre la discussion; la parole n'étant pas demandée, il passe au vote. Les deux règlements régissant le concours de ruchers sont adoptés dans leur nouvelle version par 73 oui et 1 non.



Les règlements entrent en vigueur immédiatement et les participants au concours 2012 seront donc soumis à ces nouvelles versions.

9. Proposition d'économie

Comme le président l'a rappelé dans son rapport, les indemnités du comité n'ont pas été modifiées depuis 1983 (voire 1996 pour la rédaction et les comptes). Malgré une augmentation de 63% du coût de la vie sur cette période, le comité renonce à demander une adaptation. Il veut pouvoir faire face à tous les engagements liés à la formation, à apisuisse, au lancement d'une nouvelle version de «L'apiculture, une fascination», etc. Il souhaite que les délégués participent également à l'effort d'économie. Il propose de supprimer l'indemnité de déplacement pour l'assemblée des délégués et, en contrepartie, de prendre en charge le repas des délégués. Outre une économie d'environ Fr. 2000.- cela facilitera grandement le travail administratif du caissier.

Un délégué recommande d'accepter la proposition. Au vote, le projet passe par 72 voix et 2 abstentions.

10. Règlement marketing apisuisse

Le président informe l'assemblée que la commission du miel d'apisuisse va recommander à l'assemblée des délégués d'apisuisse du 24 mars 2012 d'approuver un règlement marketing. Ce dernier formalise la pratique et se conforme, dans les délais exigés des participants pour pouvoir bénéficier des aides prévues, aux exigences de l'OFAG.

11. Nomination du comité

Le président indique que tous les membres du comité se représentent. Ils sont réélus par acclamation.

12. Nomination du président

Le président met son mandat à disposition... et est réélu par acclamation.

13. Nomination du délégué de l'AD au concours de ruchers

Le président propose de reconduire Willy Debély dans cette fonction.

Il est réélu par acclamation.

14. Attribution du prix Bertrand

Sur proposition de la fédération valaisanne, le comité SAR propose à l'assemblée d'attribuer le prix Bertrand à Fernand Métrailler en remerciement de très nombreuses années de mandats cumulés à la section de Sierre, à la fédération valaisanne, au comité SAR ainsi qu'à feu la FSSA, aujourd'hui apisuisse.



L'assemblée ratifie ce choix par acclamation et le récipiendaire adresse quelques mots à l'assemblée.

15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2013 et organisation 2014

Les représentants des fédérations du Jura (2013) et de Neuchâtel (2014) confirment leur disponibilité.

Un délégué demande s'il ne serait pas judicieux de se retrouver systématiquement dans le même lieu central de Suisse romande. Le président précise que ce sujet ne figurant pas à l'ordre du jour, la question sera traitée par le comité. Le sujet sera ensuite présenté aux présidents en novembre et à l'AD en mars 2013.

16. Divers

- J.-M. Schaer informe l'assemblée des dates de réouverture et des manifestations à l'Espace abeilles à Cernier.
- J.-P. Cochard demande si un membre du comité SAR est élu par l'AD ou par sa fédération. Le président lui répond que les fédérations (au sens complet du terme, soit l'ensemble des membres et pas uniquement le comité) font des propositions mais que l'assemblée des délégués est souveraine (article 19a des statuts SAR).

- J.-P. Viredaz demande si les délais pour rendre des textes pour la revue ne peuvent pas être réduits. La rédactrice lui explique les contraintes.
- C. Gabioud demande qui choisit les sujets pour les journées de formation. Le président lui répond qu'une année sur deux, la commission d'élevage SAR (pour les moniteurs) et les responsables cantonaux pour les conseillers apicoles décident du programme. Les autres années, c'est une décision du Liebefeld.

17. La parole aux invités

Monsieur Philippe Perrenoud, membre du Conseil exécutif du Canton de Berne, en charge de la santé publique et de la prévoyance sociale, délivre un discours de reconnaissance et d'encouragement, à l'intention tant des abeilles que des apiculteurs/trices.

MM. Jakob Troxler, nouveau président d'apisuisse et René Zumsteg, représentant du VDRB adressent quelques mots à l'assemblée.

18. Conférence de Jean-Daniel Charrière (Liebefeld)

J.-D. Charrière, au moyen de chiffres, d'images et de mots convaincants traite le sujet «La pollinisation, une immense valeur fournie à petit prix». Le président clôt l'assemblée à 12 h 35.

*Le secrétaire : **Philippe Treyvaud***



Rapport du président 2012

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau comité issu de l'Assemblée 2011 s'est évidemment constitué lors de sa 1^{re} séance du 18 avril 2011. Raphaël Monney a donc remplacé à la lourde tâche d'administrateur/caissier Gilbert Butty, promu membre d'honneur. Il n'y a pas eu de changement dans l'attribution des postes du comité. Nous nous sommes réunis 5 fois durant l'exercice écoulé et une fois avec les

présidents des Fédérations, pour traiter des affaires courantes et extraordinaires de la Société, notamment la présidence d'apisuisse qui revient à la SAR pour 4 ans, soit jusqu'à décembre 2015. Nous avons proposé une personnalité au meilleur profil possible pour ce poste, M. Jakob Troxler, président de la Fédération Vaudoise. Jakob possède les qualités nécessaires à la fonction : aussi bien à l'aise en français qu'en allemand, ingénieur-agronome, il a travaillé dans le domaine agricole durant son activité professionnelle, il est à l'écoute

de chacun, et possède un excellent sens d'analyse et de synthèse. Jakob a débuté effectivement son mandat en janvier 2012, mais, dès son élection, nous l'avons invité à participer à toutes les séances du comité SAR, cela afin qu'il puisse au mieux nous représenter en tant que président d'apisuisse. Nos remerciements à Jakob pour sa disponibilité et nos félicitations pour son élection à la tête d'apisuisse durant cette période charnière de la mise en place finale de la structure faîtière des apiculteurs suisses alémaniques, tessinois et romands qu'est apisuisse !

Nous avons pris note avec une satisfaction non dissimulée de l'exclusion d'un membre de la Société d'Ajoie – Clos du Doubs suite à des tricheries sur la qualité de son miel. Nous ne sommes pas des fanatiques de l'exclusion, mais dans ce cas-là, elle nous paraissait pleinement justifiée, et nous en remercions aujourd'hui officiellement la Société d'Ajoie – Clos du Doubs.

apisuisse

La mise en place des structures prévues suite à l'adoption de la motion Gadien et du document de l'OFAG « Stratégie pour la promotion de l'apiculture Suisse » du 19 juin 2008 se poursuit avec l'adoption formelle du règlement Marketing concernant l'aide à la vente du miel labellisé et des décisions importantes concernant le service sanitaire apicole.

2011 a vu en effet des décisions capitales prises par l'Office Vétérinaire Fédéral et les cantons: en principe, c'est donc en 2012 que seront portés aux différents budgets fédéraux et cantonaux 2013 les montants nécessaires pour la création du service sanitaire apicole. Deux petits cantons de Suisse alémanique ont décidé de ne pas y participer, pour l'instant, cela sans grande influence sur le résultat final. Selon les décisions de la Confédération et des cantons, c'est aussi en 2012 qu'il est prévu de recruter les personnes chargées du fonctionnement pratique du service, qui est l'aide directe aux apiculteurs, et qui entreront en fonction en 2013. C'est donc cette année 2012 que nous appliquerons notre décision de 2010 d'augmenter nos cotisations de Fr. 10.– en 2013, afin de participer, comme l'exige l'OVF, à la part de la profession pour le fonctionnement du service sanitaire apicole en 2013.

Concernant l'élevage, les montants ont permis à la Commission d'élevage SAR de recevoir, aux fins de redistribution aux stations de fécondation, aux producteurs des reines testées et aux testeurs, le montant brut de Fr. 28 070.–, moins la part apisuisse, soit Fr. 23 859.50 net. Ces montants permettent d'indemniser l'achat de 119 reines, le testage final de 77 colonies et l'aide aux stations de fécondation pour 107 souches à mâles.

Nous adressons nos remerciements à l'OFAG pour cette aide efficace à notre sélection Carnica. Evidemment, rien ne serait possible sans nos éleveurs qui produisent des séries de reines sœurs pour les testages, et lorsque le mauvais temps s'y met, je vous prie de croire que ce n'est pas évident! Rien ne serait possible non plus sans nos testeurs qui deviennent, après seulement 2 ans de pratique, des testeurs de mieux en mieux formés en théorie et effi-

caces au niveau de la pratique. Merci à tous pour votre excellente collaboration ! Pour les résultats de la 2^e année de testage, nous pourrons disposer de 11 reines classées AV, soit parmi les meilleures à tous points de vue.

apisuisse a officiellement reconnu en 2011 nos 6 stations de fécondation romandes en tant que stations A au sens des règlements d'élevage d'apisuisse acceptés par l'OFAG. Vous le savez, le sérieux de nos stations est reconnu loin à la ronde. Rien n'aurait été possible sans tous ceux et celles qui donnent de leur temps et de leur savoir pour un fonctionnement optimum des stations de fécondation. Nous sommes particulièrement satisfaits de pouvoir aujourd'hui, à travers apisuisse, aider financièrement au bon fonctionnement des stations, à savoir un dédommagement financier pour la fourniture des souches à mâles. Merci aussi à vous tous, responsables des stations de fécondation, pour votre dévouement ! Nous continuerons encore longtemps, je l'espère, l'excellente collaboration de la Commission d'élevage SAR qui coordonne le choix des souches à mâles pour les 6 stations et le Groupement Valaisan des moniteurs éleveurs qui gère les 3 stations valaisannes, l'Association des stations vaudoises de fécondation de reines qui gère les 2 stations vaudoises et la Société d'Apiculture de Marly qui gère, avec les moniteurs éleveurs fribourgeois, la station de Petit-Mont. 2012 verra aussi 3 de nos stations de fécondation, le Vermeilley, les Toules et Moiry, être équipées de souches à mâles issues des meilleures reines de testage 2010. Vous le constatez, la SAR ne brasse pas du vent avec ces programmes de testage, ceux-ci profitent en effet directement aux apiculteurs ! Pour 2012, nous continuerons à tester nos lignées, avec, en plus, des testeurs issus des rangs de la VDRB, ces apiculteurs nous ayant demandé de pouvoir participer à ce programme. Toutefois, l'exploitation des stations de fécondation demande un énorme travail de préparation des souches à mâles l'année précédente, l'entretien de la station et le contrôle des ruchettes. Ce travail incombe aujourd'hui exclusivement aux responsables des stations. Une réflexion est en cours pour étudier l'ensemble des problèmes liés aux stations et esquisser des solutions.

2011 est à marquer d'une pierre blanche concernant la vie de nos stations de fécondation : en effet, au 1^{er} décembre 2011, les 2 stations vaudoises du Vermeilley et de L'Hongrin ont obtenu la protection légale de la part de l'Etat de Vaud. Les démarches ne furent pas de tout repos, elles furent surtout longues et délicates, mais le résultat final, obtenu en parfaite collaboration avec les responsables des deux stations, MM. Jufer, Degoumois, Andrey notamment, M. Maquelin, M. Marchand et la SAR ont finalement abouti. Je tiens à remercier également l'Etat de Vaud par son Service de l'agriculture, pour sa détermination à faire aboutir le dossier avant la saison apicole 2012, comme nous l'avait d'ailleurs écrit M. le Conseiller d'Etat Mermoud au début juillet 2011. Ainsi, à ce jour, 5 de nos stations sur 6 (les 3 valaisannes et les 2 vaudoises) bénéficient de la protection de la loi.

Alors qu'à l'époque d'Apimondia 1995, la Poste suisse avait décliné la demande d'éditer un timbre avec l'abeille comme illustration, voici qu'en 2011

elle a changé son fusil d'épaule. Vous l'avez certainement déjà vu, ce timbre à 85 centimes édité il y a quelques mois par la Poste est une réussite. Il contribue à mieux faire connaître l'abeille, à ne pas la craindre d'une manière qui n'a plus rien à voir avec le bon sens, comme cela s'est produit à Randogne à l'occasion d'une mise à l'enquête d'un rucher. Il vous appartient, il nous appartient à tous, Mesdames et Messieurs, de démontrer à nos voisins, aux écoliers qui le désirent, à tout un chacun, que l'abeille, même si elle peut objectivement présenter un danger à cause de son venin, est un insecte dont tout le monde bénéficie, que ce soit à travers ses divers produits ou de par la pollinisation qu'elle effectue de par son activité. M. Charrière nous en parlera d'ailleurs tout à l'heure.

Nous serons attentifs à la date de 2013 qui verra, en principe, la fin du moratoire sur les OGM en Suisse. Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas autoriser les cultures d'OGM dans notre pays, et même au-delà, cela pour les raisons suivantes: 1) application du principe de sécurité: on ne sait pas où cela va nous mener, les chercheurs sont en train, avec les OGM, de modifier l'ordre créé par la Nature, mais avec quel résultat final? Personne ne peut le dire aujourd'hui. Nous n'avons que l'espoir, mais cela suffit-il?, nous n'avons que l'espoir que ces chercheurs ne soient pas des apprentis-sorciers; 2) Suite à l'arrêté Bablock, l'UE va interdire l'importation de miels contenant des OGM, ce qui pose d'ailleurs un problème aux pays d'Amérique gros producteurs d'OGM. Un autre arrêté d'un tribunal de Leipzig, pris fin février, interdit la culture de plantes OGM en Allemagne. Nous demandons à apisuisse d'intervenir auprès des autorités compétentes à ce sujet pour prolonger le moratoire. Dès que l'UE aura pris des mesures d'interdiction des OGM en Europe, la Suisse suivra probablement...

Suite à l'AD 2011 à Genève, nous avons également étudié la question du concours des ruchers. Vous connaissez les propositions faites, nous les discuterons au point 8 de l'ordre du jour.

Cette année 2012 est aussi celle du 100^e anniversaire de la mise sur pied du contrôle du miel. Notre responsable Ulrich Zaugg fera paraître dans une prochaine revue un historique du contrôle du miel tout au long de ces 100 ans.

Durant l'année 2011 votre comité s'est également penché sur les finances de la société. En effet, si l'on désire traduire la nouvelle édition, profondément remaniée, de «l'apiculture, une fascination», nous avons dû sérieusement étudier le financement du projet. Nous avons constaté que, régulièrement, nos comptes affichent, année après année, un déficit plus ou moins important. Cela n'est pas le cas cette année, nous enregistrons en effet un bénéfice de plus de Fr. 23 000.–, dû principalement à une hausse de plus de 120 cotisations, un bon résultat du contrôle du miel et une diminution du compte Vulgarisation. Ce bénéfice pourra nous laisser envisager l'avenir avec confiance: nous pourrons donc nous lancer dans la traduction du Bienenbuch, nouvelle édition, profondément remaniée et aborder la prochaine formation des conseillers et moniteurs avec une certaine réserve financière. Cependant, le

comité désire améliorer de manière structurelle les résultats de la société. En effet, une grande partie de la fortune constitue des fonds que l'on ne peut pas dégarnir. De plus, de toute façon, un comité qui gère correctement ses finances est un comité qui ne désire pas suivre l'exemple de la Grèce et devoir ainsi, à la longue, renoncer à certaines de ses prestations pour que la société survive sans devoir utiliser le levier de l'augmentation des cotisations. Ce serait certainement la solution la plus simple, mais la plus onéreuse pour nos membres qui supportent déjà cette année l'augmentation de Fr. 10.- votée à Changins pour le service sanitaire apicole.

Un bénéfice ou un déficit apparaît lorsqu'il y a une différence entre les recettes et les dépenses. Nous devons constater que les recettes ont bien baissé durant les années précédentes, cela pour deux causes : d'abord, une diminution importante du nombre de membres, même si depuis deux ans, nous constatons une augmentation avec, à fin novembre 2011, 3'122 membres. Par rapport à l'époque des 5000, voire 4000 membres, cela fait une importante baisse en ce qui concerne les cotisations qui rentrent.

Ensuite, il faut aussi constater que nos placements bancaires ne rapportent aujourd'hui presque plus rien, cela par comparaison à l'époque où l'on plaçait aisément des fonds à 5% sur une période de 8 ans! Donc, dans deux domaines, baisse forte des recettes.

Au chapitre des dépenses, nous avons étudié celles occasionnées par votre comité, notamment les indemnités de fonction dues aux membres du comité. Nous avons constaté que pour les postes suivants :

Présidence, vulgarisation, sélection, élevage, pesées et observations, concours des ruchers, préposé aux vétérans, assurances, secrétariat (y compris apisuisse et internet, postes nouveaux), contrôle du miel et conseils aux débutants, les montants attribués datent de 1983. Pour mémoire, les 2 présidents SAR de 1983 étaient Adrien Paroz et André Fournier. Si l'on compare l'indice du coût de la vie de 1983 et celui de 2011, on voit qu'il passe de 100 en 1983 à 163 en 2011, soit + 63 %.

Alors même que nous devrions revoir à la hausse ces divers montants, nous avons décidé, par mesure d'économie, de ne rien modifier.

Les postes de rédaction de la revue, annonces, administration et caisse, vu l'importante charge de travail qu'ils représentent pour le titulaire du poste ont, quant à eux, été réadaptés en 1996. Nous avons également décidé de ne pas augmenter ces différents montants.

Comme vous le constatez, en renonçant à revoir ces montants à la hausse, votre comité fait un pas dans les mesures d'économies. Nous désirons également vous soumettre, au point 9 de l'ordre du jour, une proposition d'économie nous permettant, si vous l'acceptez, d'économiser un peu plus de Fr. 2000.- par année.

Il paraît que 2011 a fait des heureux au niveau de la récolte. J'en suis ravi, mais ce n'est pas du tout le cas de tout le monde. Sachez que si vous en par-

lez sur tous les toits, cette récolte fera aussi des administrations cantonales et des services des contributions heureux. Sachez raison garder, si une année on récolte plus, on sait très bien, par expérience, qu'une autre on récoltera moins. Aux vignerons valaisans qui se plaignent d'une faible récolte, on demande de faire une moyenne sur 10 ans pour le calcul de leur revenu. Faites-le, vous verrez qu'il n'y a pas de quoi pavoiser! Tenez compte des pertes annuelles de colonies – celles que nous constatons depuis novembre sont d'ailleurs déjà parmi les plus importantes jamais connues – comptez les frais et le travail supplémentaire occasionnés par ces pertes et vous verrez que l'on a raison de considérer encore notre activité comme un loisir, superbe, certes, mais un loisir tout de même!

En automne 2013 et printemps 2014 seront formés les futurs conseillers apicoles et moniteurs éleveurs de la SAR. Les Fédérations voudront donc, en collaboration étroite avec les sections, désigner des candidats en tenant compte de leur volonté de s'impliquer dans la formation des nouveaux apiculteurs et d'assister les anciens pour les conseillers apicoles et de fournir leur contribution aux productions de souches à mâles des stations et d'instruire les apiculteurs désireux de se lancer dans l'élevage des reines pour les moniteurs éleveurs. La capacité de chacun d'avoir un bon contact avec les autres, de bien savoir communiquer est aussi un critère – non apicole – mais important pour pouvoir occuper une de ces fonctions. La facilité concernant l'utilisation des moyens informatiques est aussi un critère dont il faut tenir compte. Les présidents des Fédérations transmettront au comité SAR les préinscriptions lors de notre réunion de fin novembre 2012, sans, toutefois, que cette date soit définitive concernant ces inscriptions.

Nous connaissons aujourd'hui à peu près les pertes enregistrées à travers la Suisse romande. Ce sont probablement parmi les plus élevées jamais enregistrées : on parle, en moyenne, de 50% ! Cela ne doit pas nous démotiver ; nous devons continuer notre activité apicole, envers et contre tout. Viendra bien le jour où nous pourrons à nouveau pratiquer notre hobby sans les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

C'est en espérant que vous aurez toujours du plaisir avec vos abeilles que je termine mon rapport en adressant mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui œuvrent en faveur de l'apiculture et des apiculteurs au sein de nos sociétés : mes collègues du comité, les présidents et membres des comités des fédérations et des sections, les moniteurs éleveurs, les testeurs, les conseillers apicoles, les contrôleurs du miel, les inspecteurs.

Je vous souhaite une excellente année apicole 2012 !

Merci de votre attention.

Le président: François Juilland

BOCAUX A MIEL OU CONFITURE AVEC COUVERCLES

Bocaux, avec couvercles de votre choix à fermeture «twist-off», pour le miel ou la confiture.
Rangées d'alvéoles gravées au sommet et au bas des bocaux de 1kg et de 500 g.

Contenance	Ouverture	Quantité/pack	Pièces					Palettes		
			12	48	144	288	504	1	2 à 5	6 à 10
1kg / 773 ml	82 mm	12 pièces	1.10	0.95	0.80	0.75	0.70	0.63	0.60	0.55

Contenance	Ouverture	Quantité/pack	Pièces					Palettes			
			24	96	144	288	504	1008	1	2 à 5	6 à 10
500 g / 390 ml	70 mm	24 pièces	0.92	0.77	0.67	0.60	0.57	0.54	0.46	0.43	0.39
250 g / 212 ml	63 mm	24 pièces	0.83	0.68	0.60	0.54	0.52	0.48	0.42	0.39	0.35

Contenance	Ouverture	Quantité/pack	Pièces					Palettes			
			50	100	150	300	500	1000	1	2 à 5	6 à 10
50 g / 42 ml	43 mm	50 pièces	0.76	0.61	0.55	0.50	0.45	0.40	0.35	0.32	0.30

Prix susceptibles d'être révisés tous les 3 mois

Livrés avec couvercles, sans étiquettes, en emballage rétreint et hygiénique

Livrés à domicile = + coût du transport (Cargo Domicile)

Paiement : net à 30 jours

Prix en francs suisse, par pièce, départ usine Misery TVA 8% comprise

1 palette			
dimensions	poids	contenance	nombre
100x120	338	1kg	960 pièces
80x120	285	500 g	1'440 pièces
80x120	330	250 g	2'496 pièces

Notre magasin est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h